

**Décision du Maire  
de Montaigu-Vendée**  
N° DECREE\_2025\_190

**Avenant n°1 aux lots n°4, n°7 et n°9 au marché de travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football de La Guyonnière**

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,*

*Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECREE\_2024\_234 en date du 05 décembre 2024 attribuant le marché relatif aux travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football de La Guyonnière,*

*Considérant la nécessité de formaliser par avenant, des prestations supplémentaires,*

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

L'avenant n°1 au lot n°4 « Menuiseries extérieures et intérieures » du marché n°MV-2024-03 relatif aux travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football de La Guyonnière est conclu avec la société ACTIBA (MONTAIGU-VENDEE - 85600) titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant en plus-value : 2 422,00 € HT
- En % : + 8,39

portant ainsi, le montant du marché à 31 275,91 € HT.

**ARTICLE 2**

L'avenant n°1 au lot n°7 « Peinture-Nettoyage » du marché n°MV-2024-03 relatif aux travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football de La Guyonnière est conclu avec la société MARTINEAU (SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN - 85660) titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant en plus-value : 3 285,42 € HT
- En % : + 24,21

portant ainsi, le montant du marché à 16 857,68 € HT.

**ARTICLE 3**

L'avenant n°1 au lot n°9 « Plomberie – Ventilation » du marché n° MV-2024-03 relatif aux travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football de La Guyonnière est conclu avec la société AMIAUD (LES BROUZILS - 85260) titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant en plus-value € HT : 454,26 €
- En % : + 2,23

portant ainsi, le montant du marché à 20 779,26 € HT.

**ARTICLE 4**

Les avenants et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

**ARTICLE 5**

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget général de Montaigu-Vendée : 16300

## **ARTICLE 6**

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 20/07/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*